

FASCICULE D'INFORMATIONS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

(6a) Résolution relative à une demande de dérogation mineure

Le propriétaire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure visant deux objets à savoir la réduction des marges de recul avant en prévision de l'agrandissement du bâtiment principal et pour la construction d'un bâtiment accessoire, le tout localisé au 101, chemin des Tremblay. La portée de la demande étant de déroger plus spécifiquement à l'article 130 usages et constructions principaux, grilles des spécifications 900-A, zone 1-AF de sorte à réduire la marge avant à 5.0 mètres de la servitude plutôt que 15.0 mètres et à l'article 27, implantation des bâtiments accessoires du règlement de zonage, zone 1-AF, de sorte à réduire la marge de recul avant à 0.5 mètre de la servitude plutôt que 15.0 mètres.

(6b) Résolution relative à une demande de modification réglementaire;

Monsieur Claude-Alexandre Fortin s'adresse à la Municipalité afin que celle-ci procède à une modification de la réglementation d'urbanisme, de manière à permettre l'agrandissement de la zone de villégiature 22V à même la zone agroforestière 1AF, afin d'y autoriser le développement résidentiel de villégiature sur une partie du lot 6 447 202 du cadastre du Québec;

(6c) Résolution relative à une demande de modification réglementaire;

Monsieur Pierre Castonguay s'adresse à la Municipalité afin qu'elle procède à une modification de la réglementation d'urbanisme, dans le but de permettre à son entreprise de bonifier son offre de services en lien avec le projet de la Route Bleue de la rivière Ouiatchouaniche.

Plus précisément, le projet prévoit :

- l'ajout d'un établissement touristique d'hébergement de type résidence de tourisme destiné à la location à court terme ;
- l'implantation d'un établissement dédié à la pratique d'activités intensives, notamment la location d'équipements nautiques ;
- la mise en place d'un centre d'interprétation de la nature.

Plus spécifiquement, pour autoriser ledit projet, M. Castonguay demande à la Municipalité d'agrandir la zone de villégiature 18V à même la zone 2F pour inclure une bande de terrain en bordure de la rivière Ouiatchouaniche situé sur le lot 4 067 710 cadastre du Québec. Ainsi que d'autoriser les établissements dédiés à la pratique d'activités intensives, de location d'équipements nautiques et la mise en place d'un centre d'interprétation de la nature.

(6d) Résolution relative à une demande de dérogation mineure;

Les co-propriétaires s'adressent à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure visant deux objets à savoir la réduction des marges de recul arrière et la diminution de la superficie minimale au sol pour la régularisation de la conformité d'un bâtiment principal, le tout localisé sur l'emplacement constitué des lots 6 521 432 et 6 116 170 cadastre du Québec, en front du chemin du Rang 9. La portée de la demande étant de déroger au règlement de zonage, à savoir plus spécifiquement à l'article 130 usages et constructions principaux, grilles des spécifications 901-A, zone 2-AF de sorte à réduire la marge de recul arrière à 7.9 mètres plutôt que 15.0 mètres pour le bâtiment principal et à réduire la superficie minimale au sol du bâtiment principal à 29.7 mètres carrés plutôt que 40 mètres carrés.

(6e) Résolution relative à une demande de modification réglementaire;

Monsieur Guy Langlais et Monsieur Denis Langlais s'adressent à la Municipalité afin que celle-ci procède à une modification de la réglementation d'urbanisme, de manière à permettre le développement résidentiel sur le lot 5 722 941 du cadastre du Québec.;

(6f) Résolution pour établir la programmation TECQ;

Cette résolution permet à la municipalité de déposer une demande de subvention en lien avec la TECQ. Cette demande comprend notamment : de la télémétrie, du gainage d'égoûts, des changements structures,...

(6g) Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à la fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents

Cette résolution permettra le dépôt d'un projet commun de la MRC dans une enveloppe régionale lié avec le centre d'archive et d'adhérer à ce projet.

(6h) Modification à l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant une délégation de compétence / Contrat 1953-A / Autorisation de signatures

Et

(6i) Entente intermunicipale relative à la sécurité civile et prévoyant une délégation partielle de compétence / Contrat 2005 / Autorisation de signatures

Ces résolutions permettent la signature d'un regroupement de service municipal dans le domaine de la sécurité civile avec les municipalités suivantes : Saint-François-de-Sales, Lac Bouchette,

Chambord, Saint-André-Du-Lac-Saint-Jean et de la Ville de Roberval.

**(6j) DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028
CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE**

Cette résolution dénonce une modification au guide qui entraînera une augmentation du fardeau financier envers les municipalités.

(6k) Résolution désignant Madame Sabrina Guay et Monsieur Éric Audy à déposer deux projets dans un fond administré par la MRC culturel à la MRC;

Cette résolution permet le dépôt de deux projets prometteurs pour la municipalité, une pour la bibliothèque et une pour l'AFEAS.

(6l) Appui à la municipalité de Déléage - Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail

Cette résolution s'inscrit dans une mise en commun nationale d'une position politique que le conseil municipal souscrit, soit de demander que les services de postes soient considérés comme étant essentiels.

(6m) Résolution octroyant des dons

- D'octroyer un don de 300\$ à la fondation de la Cité Étudiante ;
- D'octroyer un don de 3 000\$ au comité des Coureurs des Bois pour l'organisation de la fête en pêche;

(6n) Résolution pour déposer sur SEAO un appel d'offre;

De déposer sur le SEAO un appel d'offre pour l'entretien des chemins d'hivers tel que proposé par le cahier de charges, le devis techniques et le formulaire.

D'autoriser Monsieur Éric Audy, à effectuer toutes les démarches à cet effet et d'autoriser Monsieur Audy à former un comité pour la réception et l'analyse des offres avec des membres extérieures de la municipalité tel que la MRC,...

Règlement 2026-005 ayant pour objet de suspendre en partie le règlement décrétant l'entretien de certains chemins de tolérance et établissant un programme de compensation financière pour l'entretien de ces chemins.

Comme le titre le mentionne ce règlement suspende une partie du règlement (Fond de villégiature). Cette partie est sur la méthode d'attribution des fonds. Pour l'année 2026, les fonds sont attribués ainsi :

Zec de la lièvre	8 400.00 \$
7e rang	1 200.00 \$
Chemin des privés	1 200.00 \$
Chemin Lavoie	600.00 \$
Lac Iroquois	3 675.00 \$
Lac Rond	6 925.80 \$
France-Roy	700.00 \$
Roland Guay	700.00 \$
Lac du curée	400.00 \$
Lac des Cèdres	300.00 \$
Lac Arzens	700.00 \$
Lac Arthur	800.00 \$
Lac creux/ rexfor	600.00 \$
Lois Bonneau	200,00\$
Patrick Bonneau	200.00\$
Martial Bonneau	300.00\$
Rosario Bonneau	200.00\$